

PLAINTÉ

Déposée au conseil lors de la séance du 2 avril 2024

Par la présente, je désire porter plainte à l'endroit de Madame Christina Pinard et Madame Manon Jolin.

Depuis mon arrivée en poste, j'ai été épié et mis à l'épreuve par ces deux personnes dans le seul but de me discréditer.

Je suis un être humain. Je ne suis pas infallible. Je commets et commettrai sans doute des erreurs, mais jamais je ne serai de mauvaise foi et jamais je ne cesserai de travailler pour l'avancement de la municipalité. Mon engagement est total et sans réserve.

Le point culminant des événements qui me poussent à porter plainte aujourd'hui est survenu lors des séances publiques des 15 et 29 janvier 2024 ainsi que lors de la séance du 4 mars dernier.

Lors de ces séances, les agissements de ces dames ont outrepassé leur lutte politique en devenant des attaques à mon endroit et à l'endroit de mes collègues de travail.

En effet, lors de la séance du 15 janvier, Madame Pinard a mis en doute mes compétences à gérer les séances du conseil en alléguant que celle-ci n'était pas valide. Bien qu'il y ait eu rectification de Madame par la suite, elle s'est quand même mise en démarches auprès du ministère pour tenter d'invalider la séance poursuivant ainsi le but de me faire passer pour incompetent.

Pourtant, j'avais pris soin de vérifier que les élus avaient été en possession des documents 72 heures à l'avance selon les dispositions du code municipal, qu'il y avait quorum et, enfin, qu'il y avait majorité lors du vote en faisant respecter les articles 144 et suivants.

Plus tard, lors de la séance extraordinaire du 29 janvier, suite à une erreur administrative, les comptes de taxes ont été rendus publics avant l'adoption du règlement. La faute admise, Madame Jolin soutenues par Madame Pinard ont

monté en exergue cette faute ayant pour effet d'en exagérer la gravité, jusqu'à pousser une employée à la démission.

Lors de cette même séance, Madame Jolin a distribué des documents, comme elle le fait fréquemment, dans le seul et unique but de discréditer le travail du personnel municipal.

Finalement, le 4 mars dernier, toujours lors d'une séance publique, Madame Pinard s'en est directement prise à moi concernant la réponse à déposer à l'Autorité des marchés publics portant sur leurs recommandations.

Cette fois-ci, elle m'accusait de ne pas avoir tenu le conseil au courant des démarches obligatoires auxquelles nous devons faire face suite à une plainte portée à notre égard. Plainte dont elle connaît probablement la provenance.

Pourtant, tel que le stipule la loi, le 25 mai 2023, je faisais parvenir à l'ensemble du conseil l'avis de vérification de l'AMP concernant l'achat d'une unité d'urgence.

À la requête de Madame Jolin, nous avons expliqué le tout au conseil lors de l'atelier de travail du 5 juin suivant.

Le 21 novembre 2023, l'Autorité des marchés publics nous faisait parvenir ses recommandations concernant ce dossier. À noter que ces recommandations sont publiques.

La demande de l'AMP était de fournir une réponse avant le 5 janvier 2024, ce qui me laissait à peine 30 jours pour répondre, tout cela durant le dépôt du budget et durant les vacances des Fêtes auxquelles je n'ai pas eu droit.

Le 29 janvier 2024, dès que l'AMP a eu donné un avis favorable à ma réponse aux recommandations, je me suis empressé de communiquer ce courriel aux élus.

Malgré tout ce qui précède, Madame Pinard a effectué une sortie publique flamboyante dont elle a le secret pour dénigrer mon travail dans ce dossier en alléguant faussement que je n'avais pas informé le conseil.

J'arrête ici, mais sachez que j'aurais bien d'autres griefs.

La lutte politique que mènent mesdames Jolin et Pinard s'empare maintenant du personnel et, en ma qualité de directeur général, je ne peux tolérer que cela dégénère de la sorte. En 14 ans de vie municipale, je n'ai jamais rien vécu de tel.

Maintenant, nos employés démissionnent, tombent malades et viennent travailler avec le sentiment que rien ne va.

Alors, aujourd'hui, je demande au conseil de me congédier si ma performance ne les satisfait pas.

Sinon, je demande la protection à ceux et celles qui souhaitent me l'accorder.

Il en va de la santé de ma famille et de la mienne.

Merci

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Claude Lebel', written in a cursive style.

Claude Lebel

Directeur général